

question s'il faut faire cesser l'achat des Noirs en Afrique , s'il faut leur donner la liberté en Amérique ; et l'on demande quelles seraient les mesures les plus sages pour opérer ce double bien , sans causer un bouleversement entier dans les colonies. Il me serait agréable que ce problème se trouvât du goût de l'Académie , et qu'elle en publiât le programme , tel qu'il lui conviendrait. La matière est si préparée , qu'un an suffirait aux auteurs. Au cas que ma proposition ne plaise pas à nos illustres confrères , qu'ils choisissent eux-mêmes la question de littérature ou de politique qui leur conviendra le plus.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect , Monsieur , votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« RAYNAL. »

Avant de rappeler la détermination que prit l'Académie , sur cette nouvelle proposition de l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, il faut que je fasse connaître les vifs regrets qu'il avait dû éprouver en renonçant à la première question qu'il avait présentée. La seconde n'était plus qu'une fraction de la première. Car, dans les biens ou dans les maux produits par la découverte de l'Amérique , la traite des Nègres se trouvait naturellement comprise.

Dans la séance du 26 juillet 1785 , lors du second renvoi du prix sur la découverte de l'Amérique , le secrétaire perpétuel fit lecture d'une lettre de M. l'abbé Raynal qui approuvait ce renvoi. Il écrivait que cette espèce de sévérité de la part de l'Académie pouvait et devait produire un bon effet ; il réitérait l'offre qu'il avait faite , par une lettre du 8 octobre 1784 , de remettre , d'après le jugement de l'Académie , une seconde somme de 1,200 fr. , à l'ouvrage , d'un ordre supérieur , qui n'aurait pas obtenu le prix proposé ; mais , pour des raisons personnelles , il voulait que le prix ne fût pas annoncé double de sa part dans les papiers publics.

Lorsqu'il fut obligé de renoncer à décerner cette double